

Compte Rendu du Conseil Communautaire
du 28 mars 2011 à 19H00

Etaient présents : Malou Robert, Lassalle André, Bussiron Yves, Bordes Alexandre, Larrodé Pascal, Dallemane Michel, Duboué Patrice, Pecastaings Philippe, Carrère Jean, Lapouble Frédéric, Pouey Nicole, Behotéguy Maïder, Cohéré Lucien, Pascouau Philippe, Prod'homme Georges, Dospital Michel, Aimé Thierry, Cailleba Jean Luc.

Absent excusé : Bourdales Jean Michel

Assistaient également : Margueritte Florence, Prat Mathias, Administration de la Communauté de Communes.

Ordre du jour :

-Comptes administratifs et Comptes de gestion 2010

-Budgets primitifs 2011

-Fiscalité 2011

-Proposition de transfert des compétences suivantes :

*AEP

*CCAS

*Office de Tourisme

-Autorisations de signature à donner à Mr le Président :

*Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF

*Convention avec le Conseil général et le Collège pour l'utilisation de la piscine dans le cadre scolaire

*Convention avec la MIFEN pour l'entretien des chemins de randonnée

-Consultations pour le tri sélectif (verre, emballages mélangés, et papier)

-Taxe de séjour :

*Application d'un intérêt pour tout retard dans le versement de la taxe de séjour

*Mise en place de la procédure dite de « Taxation d'office »

-Questions diverses

1 – Comptes Administratifs 2010

a – Budget Ordures Ménagères

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Résultat reporté	0 €	- 25 771,04 €
Recettes	420 083,77 €	49 993,82 €
Dépenses	396 557,70 €	80 782,28 €
Résultat de l'exercice	23 526,07 €	- 30 788, 46 €

Le Président ne participe pas au vote, le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

b – Budget Général

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Résultat reporté	180 057,04 €	- 171 274,86 €
Recettes	1 584 632,15 €	497 512,39 €
Dépenses	1 481 514,08 €	217 657,94 €
Résultat de l'exercice	103 118,07 €	279 854,45 €

Le Président ne participe pas au vote, le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

2 – Affectation des résultats de fonctionnement

Comptes Administratifs	Montant	Affectation	
		Fonctionnement	Investissement
Budget Ordures Ménagères	23 526,07 €	0,00 €	23 526,07 €
Budget Général	283 175,11 €	0,00 €	194 535,50 €

Le budget général présente un report à nouveau créditeur de 88 639,61 €.

Approbation du Conseil Communautaire à l'unanimité.

3 – Approbations des comptes de gestion dressés par le trésorier

Les comptes de gestion sont dressés par le percepteur, ils détaillent l'ensemble des opérations comptables de l'année 2010. Ils seront présentés pour contrôle à la Chambre Régionale des Comptes. Ils sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

4 – Budget Ordures Ménagères et Budget Général 2011

Budgets 2010	Section	Recette/Dépense	Vote
Budget Ordures Ménagères	Fonctionnement Investissement	427 792,00 € 187 387,87 €	Accord à l'unanimité pour les 2 sections
Budget Général	Fonctionnement Investissement	1 478 693,00 € 1 264 313,65 €	Accord à l'unanimité pour les 2 sections

a – Budget Ordures Ménagères

En section de fonctionnement, le compte 60631, fournitures d'entretien, concerne l'achat des sacs poubelles noirs qui sont fournis gratuitement aux foyers de la Communauté de Communes (10 000 € sur 12 000 €). On note en dépenses une forte augmentation des prix des contrats de prestations de service (compte 611) relatifs notamment à la prestation du Syndicat Mixte BIL TA GARBI. En effet, la Communauté de Communes paye au Syndicat Mixte au travers de la prestation de service la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Or celle-ci est en augmentation de 5 % pour l'année 2011. De plus, cette année les contrats relatifs au ramassage des flux de tri sélectif arrivent à échéance en juin 2011, une consultation doit donc être relancée.

Concernant l'entretien du matériel roulant (compte 61551), 12 000 € concerne la Benne pour le ramassage des ordures ménagères, et 5 000 € le reste du matériel.

Enfin, le compte 6554, contributions aux organismes de regroupement est en baisse. En effet, seule l'adhésion au Syndicat Mixte BIL TA GARBI apparaît sur cette ligne budgétaire, les collectivités ne participent plus au financement de la mise à disposition des Ambassadeurs de Tri, ceux-ci sont directement financés par Eco Emballages.

En recettes, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) passe à 11,16 % en 2011 et est basé sur les bases réelles 2010. L'exonération de cette taxe est reconduite pour le Lac de Sames. Elle est toujours remplacée par la Redevance dont le produit prévisionnel est celui qui était attendu avant l'instauration de la TEOM et qui suit l'augmentation prévue pour celle-ci. Le produit attendu est donc de 7 687 € pour 2011.

En section d'investissement, on note le report des crédits non utilisés en 2010 pour le programme de réhabilitation des décharges brutes. Celui-ci est financé par des subventions, d'une part de l'ADEME, mais uniquement pour la décharge de Guiche. En effet, cet organisme s'est totalement désengagé pour ce type de programme ; et du Conseil Général d'autre part. Le Conseil Communautaire se prononce pour terminer les travaux en cours sur les décharges de Guiche, Bidache et Bardos. Par contre, compte tenu du changement d'orientation de l'ADEME, la décharge de Came ne sera pas réhabilitée pour l'instant.

10 000 € sont prévus pour le renouvellement de la signalétique des déchetteries.

2 500 € sont prévus pour le remplacement de containers de tri sélectif, notamment ceux du verre dont le parc est vieillissant.

b – Budget Général

Section de fonctionnement :

Les charges de personnel (chapitre 012) incluent :

*mise à disposition de Stéphanie Rauzier par la CC du Pays d'Hasparren en tant que Chargé de Développement 2 jours /semaine,

*pour le personnel titulaire, anticipations financières des changements d'échelon et de grade de l'année 2011, prise en compte de l'agent d'accueil de l'Office de Tourisme à compter de mai 2011.

*pour le personnel non titulaire:

- prise en compte du remplacement de 2 agents de la crèche (1 congé maternité, 1 arrêt maladie)
- prise en compte de la mise à disposition de Natacha Courdurié (PAT) pour toute l'année
- prise en compte du recrutement d'un chargé de mission tourisme 2 jours/semaine pour la valorisation des châteaux, qui sera mis à disposition de l'Office de Tourisme en saison à compter d'avril 2011.
- prise en compte des saisonniers de l'Accueil de Loisirs pour les vacances scolaires + 1 animateur en plus les mercredis scolaires

Les contributions aux organismes de regroupement (compte 6554) sont réparties comme suit :

*Centre de Gestion : 1 050 €

*MOPA pour le PAT : 780 €

*Conseil des élus du Pays Basque : 750 €

*Laguntxa Etxerat – Relais Assistantes Maternelles (RAM) : 7 000 €

*Mission Locale Avenir Jeunes : 1 500 €

*SCOT : 6 150 €

Les subventions accordées par la Communauté de Communes (compte 6574): montant global de 37 000 € pour 2011.

*Ecole de Musique du Pays de Bidache : 25 000 €

*AASAD : 2 636 € (subvention complémentaire au titre de 2010 votée lors du Conseil Communautaire du 11 février 2011 et maintien de la participation de 0,80 €/repas).

*Essor Basque : 2 000 €

*Pour les autres associations, un dossier est en cours d'élaboration (travail effectué par Pascal Larricart) et sera adressé à chacune afin d'attribuer les subventions en fonction de critères pré établis. Ce document sera présenté au Conseil Communautaire dès qu'il sera finalisé.

*La subvention attribuée traditionnellement à l'Office de Tourisme n'a pas été budgétisée dans la mesure où les salaires de l'agent d'accueil et celui du saisonnier ont été budgétisés.

Compte 66112, intérêts courus non échus : avec l'entrée de Bardos dans la Communauté de Communes, la population de la collectivité dépasse le seuil des 5 000 habitants. La Communauté de Communes a en conséquence l'obligation de rattacher à l'exercice en cours les intérêts courus non échus.

En section d'investissement, les projets suivants sont budgétisés, pour un total de 865 064,15€ :

*Château de Bidache, 2^{ème} campagne de travaux pour permettre l'accès du site au public, 165 638,26 € (reports de crédits de la 1^{ère} tranche), et 257 140 € pour la 2^{ème} tranche. La Communauté de Communes est maître d'ouvrage du projet.

*Château de Guiche, 2^{ème} campagne de travaux pour sécuriser le mur donnant sur les jardins privés, 52 892,77 € (reports de crédits de la 1^{ère} tranche), et 59 800 € pour la 2^{ème} tranche. La Communauté de Communes est maître d'ouvrage du projet.

*Zone Artisanale de Came, aménagement de la nouvelle zone, 271 193,12 € reports de crédits.

*Pôle enfance : aménagements extérieurs avec l'achat d'un store et mise en place d'un revêtement souple (20 400 € financé à hauteur de 60 % par la CAF).

*Cantine : remboursement à Scolarest du matériel que la société de restauration a acheté pour nous (23 000 €).

*Crédits de 15 000 € pour l'achat d'un véhicule de service afin de remplacer le RENAULT Express actuel.

Les autres dépenses concernent :

*subventions aux particuliers dans le cadre du PACT : 14 500 €

*remboursement de l'avance du Conseil Général pour le remboursement des terrains à échanger avec l'Armée : 189 902,50 €.

*remboursement du capital à l'EPFL pour l'un des terrains situé sur la ZA de Came : 46 100 €.

*achat et vente simultanés de 2 terrains situés sur la ZA de Bidache.

Un emprunt est prévu pour équilibrer le budget en recettes afin de compléter les subventions, l'excédent de fonctionnement et le FCTVA. Toutefois, compte tenu de l'avancement des travaux cet emprunt ne devrait pas être réalisé.

c – Taux d'imposition des taxes directes locales

Taxe	Taux 2010	Taux 2011	Bases réelles 2010	Produit 2011
Taxe d'habitation	1,02	1,53	4 487 192	68 654,04 €
Taxe foncière bâtie	1,02	1,53	3 979 242	60 882,40 €
Taxe foncière non bâtie	4,74	7,11	378 688	26 924,72 €
TOTAL				156 461,16 €

En 2010, la Communauté de Communes avait aussi adopté 2 taux relais dans le cadre de l'année de transition de la réforme de la Taxe Professionnelle (TP).

Pour 2011, il n'y a plus de vote de taux, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sont directement prélevées par l'Etat qui les reverse aux collectivités. Les produits prévisionnels sont les suivants :

*CFE : 197 751 €

*CVAE : 105 712 €

La Communauté de Communes devrait aussi bénéficier du Fonds National de Garantie Individuelle des ressources (FNGIR) pour 11 917 €.

Le produit total attendu en 2011 concernant la fiscalité des entreprises est donc de: 315 380 €

La fiscalité est adoptée avec 2 abstentions (Messieurs Aimé et Dospital) concernant l'augmentation de la fiscalité des ménages (+ 50 % pour les taux par rapport à 2010). Suite à la réforme de l'Etat, la part de l'impôt des ménages augmente alors que celle des entreprises baisse.

5) Proposition de transfert des compétences suivantes :

***AEP**

Dans le cadre de la Réforme Territoriale et de la suppression des Syndicats, Mr le Président propose au Conseil Communautaire de contacter le Syndicat d'AEP de Bidache afin que la compétence soit à l'avenir gérée par la Communauté de Communes. De plus, Mr le Président évoque des tentatives de rapprochement entre le Syndicat d'Eau géré par le territoire de Saint Palais et celui de Bidache.

Pour Mr Lassalle, le nouvel exécutif départemental a pour objectif de chapeauter l'ensemble des Syndicats d'Eau. Cette proposition lui semble donc faire l'objet d'une décision prématurée.

Mr Bordes répond qu'il est en contact avec certaines personnes de cette nouvelle majorité qui ont elles mêmes pour fonction la Présidence de Syndicats d'Eau, et que ces personnes ne sont pas favorables à la gestion de l'eau par le Département.

Mr Aimé rappelle que l'eau est de toute façon de compétence communale et que la réforme territoriale implique la suppression des Syndicats au plus tard en novembre 2011.

Mr Bussiron précise que deux Syndicats sont concernés par ce transfert de compétence : celui de Bidache et celui formé par les communes d'Arancou, Bergouey-Viellenave et La Bastide Villefranche.

Mr Bordes, Président du Syndicat auquel appartient sa commune indique qu'il est tout à fait favorable à un tel transfert.

Mr le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur le principe de transfert de compétence de l'Eau à la Communauté de Communes :

Contre : 0

Pour : 17

Abstention : 1 (Mr Lassalle)

***CCAS**

Mr le Président évoque les demandes financières émanant de l'AASAD et les difficultés du même ordre que cette association rencontre pour le portage des repas à domicile. Il propose au Conseil Communautaire de s'engager sur la mise en place d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Mr Lassalle indique que les besoins sont très importants sur sa commune et que celle-ci ne pourra pas les assumer seule. Il est tout à fait favorable à la mise en place d'un CIAS si l'AASAD y est intégrée.

Mme Pouey demande si toutes les prestations seront transférées.

Mr Dallemane indique que le CCAS de Bidache fonctionne bien et qu'il n'est pas sûr d'avoir la majorité de son Conseil Municipal pour ce transfert de compétence.

Messieurs Bordes et Bussiron rappellent que la commune de Bidache a demandé à être CCAS de regroupement, et qu'elle a fait une demande écrite à la Communauté de Communes pour que son CCAS soit transféré à un futur CIAS.

Mr le Président propose à minima au Conseil Communautaire de se prononcer pour qu'une étude de faisabilité d'un tel projet soit réalisée en interne : Accord à l'unanimité.

***Office de Tourisme**

Mr Bussiron indique au Conseil Communautaire que l'Office de Tourisme qui existe sous forme associative demande le transfert de son Agent d'Accueil à la Communauté de Communes afin que cette dernière en tant qu'employeur puisse gérer les salaires et les charges source de difficultés pour les bénévoles de l'Office de Tourisme.

De plus, il indique que de nombreuses personnes extérieures se sont mobilisées pour participer au développement de l'Office de Tourisme. Il souhaite que les Commissions de travail paritaires qui se sont constituées perdurent.

Le Conseil Communautaire est favorable au transfert de l'Agent d'Accueil au personnel de la Communauté de Communes, il sera mis à disposition de l'Office de Tourisme (crédits adoptés au budget 2011, plus de subvention de fonctionnement attribuée à l'Office de Tourisme à compter de 2011).

Le Conseil est favorable au maintien des Commissions de travail paritaires et demande à ce que les modalités de la nouvelle organisation de l'Office de Tourisme soient examinées.

6)-Autorisations de signature à donner à Mr le Président :

- *Contrat Temps Libre avec la CAF,
- *Contrat Educatif Local avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- *Convention avec le Conseil Général et le Collège de Bidache pour l'utilisation de la piscine dans le cadre scolaire,
- *Convention avec la MIFEN pour l'entretien des chemins de randonnée.

Accord à l'unanimité sur tous ces points.

7)-Consultations pour le tri sélectif (verre, emballages mélangés, et papier) :

Monsieur le président informe le Conseil Communautaire que les contrats pour la collecte sélective du verre d'origine ménagère, des emballages mélangés et des journaux et magazines, passés avec SLR RECYCLAGE pour le verre, VEOLIA pour les emballages et SITA Sud Ouest pour les journaux et magazines , arrivent à leur terme en juin 2011. Il propose de relancer une consultation afin de choisir les futurs prestataires pour une durée de 3 ans.

Accord à l'unanimité du Conseil de la Communauté de Communes.

8)-Taxe de séjour

Nicole Pouey, Déléguée Communautaire et Secrétaire de l'Office de Tourisme rappelle que la Communauté de Communes a instauré la taxe de séjour dont elle perçoit le produit. Toutefois, s'agissant du système au réel basé sur la déclaration des hébergeurs, la collectivité a parfois des difficultés à recouvrir l'ensemble des sommes qui lui sont dues.

C'est pourquoi, l'Office de Tourisme demande au conseil Communautaire de mettre en place les deux procédures suivantes:

***Retard dans le versement du produit de la taxe :** conformément à l'article R2333-56 du Code Général des Collectivités Territoriales, tout retard dans le versement du produit de la taxe dans les conditions prévues par les articles R2333-53 et R2333-54 donne lieu à l'application d'un intérêt de retard égal à 0,75 % par mois de retard. Cette indemnité de retard donne lieu à l'émission d'un titre de recettes adressé par le Président de la Communauté de Communes du Pays de Bidache au receveur communautaire (Trésorerie d'Anglet Adour Océan). En cas de non paiement, les poursuites sont effectuées comme en matière de contributions directes.

***Instauration de la procédure dite de « Taxation d'office » en cas d'absence de déclaration ou d'état justificatif et en cas de déclaration insuffisante ou erronée:** lorsque la perception de la taxe de séjour par un hébergeur est avérée et que celui-ci malgré plusieurs relances successives espacées d'un certain délai refuse de communiquer la déclaration et les pièces justificatives prévues à l'article R2333-53 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé à la taxation d'office sur la base d'une capacité d'accueil qui sera déterminée par le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme multiplié par le taux de la taxe de séjour applicable sur la totalité des nuitées de la période considérée (« capacité »X « taux de la taxe »X « nombre de nuits sur la période concernée ») ; la dernière relance mentionnera expressément le délai dont dispose le logeur pour régulariser la situation, ainsi que les

modalités et le montant de la taxation d'office à laquelle il s'expose dans le cas où il ne procéderait pas, dans le délai imparti, à cette régularisation.

Le montant du produit ainsi obtenu fera l'objet d'un titre de recettes établi par l'ordonnateur et transmis au comptable pour recouvrement, les poursuites se faisant comme en matière de recouvrement des créances des collectivités locales. Elles pourront être interrompues à tout moment par une décision de l'hébergeur présentant toutes les garanties de sincérité dont il aura la charge de la preuve.

Accord à l'unanimité du Conseil Communautaire.

9) Questions diverses

Monsieur Aimé demande si l'avenant Habitat au Contrat Communautaire de Développement qui devait être examiné lors de la Commission Permanente du Conseil Général du 11 février 2011 a été adopté.

Mr le Président indique que les services du Conseil Général seront recontactés à ce sujet.

La séance est levée à 23H00.